

Été 2026 : les pertes subies par les entreprises tunisiennes en raison des coupures d'électricité

- **96 % des entreprises ont subi des coupures d'électricité, entraînant en moyenne 13 jours d'activité perdus et le report de projets d'investissement.**

L'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) publie les résultats de son enquête sur les conséquences économiques des coupures d'électricité survenues en juillet et août 2026. Menée auprès d'entreprises industrielles, commerciales et de services marchands, l'étude révèle l'ampleur des perturbations subies par les entreprises, le coût des arrêts d'activité et les pressions exercées sur leurs capacités d'investissement. Elle souligne notamment le risque de voir les entreprises mobiliser des ressources pour sécuriser leur approvisionnement électrique, au détriment de leurs investissements productifs.

Contexte et objectif de l'enquête

Contexte

Durant l'été 2026, des perturbations de l'approvisionnement en électricité et en eau ont affecté les entreprises, soulevant des interrogations sur leurs conséquences pour l'activité économique et le fonctionnement du tissu productif.

Objectif

Quantifier les répercussions de ces perturbations à partir des déclarations des entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services, afin de mesurer les pertes d'activité et d'évaluer leurs conséquences économiques.

L'essentiel en chiffres

96%

Des répondants déclarent avoir subi des coupures d'électricité, dont 58,3% plusieurs fois par jour.

13 jours

D'activité perdus en moyenne; 29% des entreprises répondantes déclarent avoir perdu au moins 20 jours.

1 269,6 MD

Coût estimé des arrêts d'activité des entreprises interrogées.

63,5%

Des entreprises déclarent une baisse de leur chiffre d'affaires, une proportion qui atteint 8% dans l'industrie.

51,9%

Des répondants déclarent reporter leurs projets d'investissements.

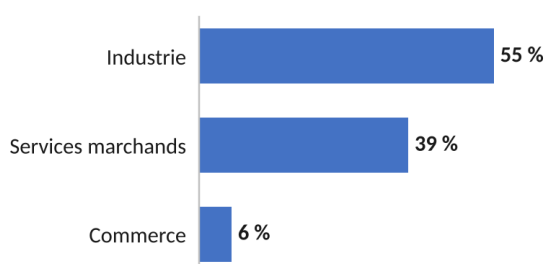
1%

Des entreprises ont des demandes d'indemnisation en cours ou refusées. Aucune entreprise interrogée n'a confirmé avoir reçu une indemnisation.

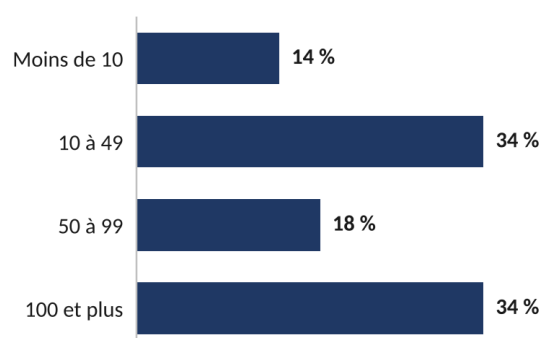
Profil des entreprises sondées

L'échantillon est composé à 55% d'entreprises industrielles, à 39% d'entreprises de services marchands et à 6% d'entreprises commerciales. En termes de taille, les entreprises employant 10 à 49 salariés et celles comptant 100 salariés ou plus représentent chacune 34% de l'échantillon. Sur le plan commercial, 37,5% des entreprises sont totalement exportatrices, 37,5% opèrent exclusivement sur le marché local et 25% sont partiellement exportatrices.

Répartition par secteur



Répartition par taille



Statut à l'exportation

Modalité	Part
Totalement exportatrice	37,5%
Seulement marché local	37,5%
Partiellement exportatrice	25,0%

Des coupures quasi généralisées, jusqu'à 20 jours d'activité perdus

Au total, 96% des répondants déclarent avoir subi des coupures d'électricité, dont 58,3% plusieurs fois par jour. Sur les deux mois étudiés, la perte moyenne atteint 13 jours d'activité. Près de trois entreprises sur dix (29%) déclarent avoir perdu au moins 20 jours, soit l'équivalent d'un mois ouvré complet. Les conséquences touchent également les équipements. Près des deux tiers des répondants signalent des dommages matériels, notamment aux moteurs, compresseurs et machines de production, devant le matériel informatique et les serveurs.

Les répercussions commerciales sont également importantes. Une baisse du chiffre d'affaires est déclarée par 63,5% des entreprises, une proportion qui atteint 83% dans l'industrie. Parmi les entreprises exportatrices, 29,4% déclarent avoir manqué des délais, avec des pénalités ou une perte de client, tandis que 8,3% ont eu recours à la sous-traitance ou à l'importation pour compenser les perturbations. Par ailleurs, 30,5% des entreprises signalent une hausse du coût de leurs intrants, alors que les hausses de prix de vente restent rares.

1 269,6 MD de pertes liées aux arrêts d'activité

La perte directe de valeur ajoutée liée aux arrêts d'activité provoqués par les coupures d'électricité est estimée à **1 269,6 MD**. L'industrie manufacturière concentre 671,5 millions de dinars, devant les services marchands (316,1 millions de dinars) et le commerce (282,1 millions de dinars). Cette estimation mesure la valeur ajoutée que les entreprises n'ont pas pu générer en raison des interruptions d'activité. Cependant, elle n'inclut pas les autres préjudices subis, notamment les dommages matériels aux équipements, les pertes de clientèle et les pénalités éventuelles, qui viennent s'ajouter au manque à gagner économique.

Des investissements de sécurisation susceptibles de peser sur l'investissement productif

Avant l'été 2026, 56% des entreprises interrogées ne disposaient pas d'équipements de secours. À la suite des coupures, 74% envisagent d'investir dans les douze prochains mois pour sécuriser leur approvisionnement électrique. Parmi elles, 18% indiquent que la décision est déjà prise et 56% que l'investissement est encore à l'étude. Parallèlement, 51,9% des entreprises déclarent reporter un projet d'investissement.

Pour l'IACE, ces résultats mettent en évidence un risque pour la compétitivité des entreprises. Les dépenses consacrées à la sécurisation de l'activité (groupes électrogènes, installations photovoltaïques, batteries et autres équipements de secours) peuvent mobiliser des ressources au détriment des investissements productifs. Si ces solutions permettent de réduire l'exposition aux coupures, leur coût pèse sur les entreprises et leur efficacité dépend des besoins électriques, des conditions techniques d'utilisation et des capacités de financement. Les perspectives restent préoccupantes: toutes les entreprises interrogées qui se sont prononcées anticipent une récurrence des tensions sur le système électrique en 2027.

Des indemnisations qui restent à confirmer

Aucune entreprise interrogée n'a confirmé avoir été indemnisée pour les conséquences des coupures d'électricité. Par ailleurs, 1% des entreprises déclarent avoir des demandes d'indemnisation en cours ou refusées. Ces résultats soulèvent la question de la prise en charge des dommages subis par les entreprises et de l'effectivité des mécanismes d'indemnisation. Ils invitent à clarifier les procédures applicables et à distinguer les dommages déclarés, les demandes en cours de traitement, les refus et les indemnisations effectivement versées.

À propos de l'IACE

Depuis 1984 ,l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE ,(think tank économique indépendant ,place l'entreprise au cœur du développement économique et social en Tunisie et dans la région.

Contact

Boulevard principal, rue du Lac Turkana, 1053
Les Berges du Lac, Tunis

E-mail : contact@iace.org.tn

Tél: 36 251 664